



# **RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

**Exercice 2025**

30/06/2026  
Version 1

# Sommaire

- I. CADRE REGLEMENTAIRE ..... 4
- II. DEVELOPPEMENT ..... 4
- III. MISE EN ŒUVRE..... 5
  - 3.1. Investissement..... 5
  - 3.2. Environnement ..... 5
  - 3.3. Social..... 6
- IV. INDICATEURS ..... 7
- V. PLANS D'AMELIORATION ET STRATEGIE..... 7
- VI. ENGAGEMENT A LONG TERME ..... 8
- VII. CONCLUSION ..... 8

Dans un monde en constante évolution, les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sont de plus en plus interdépendants. Bien que l'île de la Réunion soit une Région Ultra Périphérique (RUP) de l'Union Européenne, elle est également une Région d'Outremer et à ce titre présente des particularités et des fragilités liées tant à son insularité et sa biodiversité exceptionnelle qu'à sa taille et à son environnement climatique.

Aussi, au sein de l'Union Mutualité Solidarité (UMS), notre engagement envers le Développement Durable (DD) est indéfectible. Le Développement Durable est un modèle de croissance économique dont la principale ambition est d'harmoniser le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement. Il est fondé sur l'idée que notre environnement n'est pas seulement un ensemble de ressources à exploiter, mais un patrimoine inestimable qui se doit d'être préservé et transmis aux générations futures. Ce concept prend tout son sens dans notre microcosme fragile au milieu de l'Océan Indien et pourtant également partie intégrante des enjeux qui concernent la planète.

La nécessité de cette approche holistique se lit au travers de notre adhésion aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce sigle est largement reconnu et utilisé par la communauté financière pour encapsuler les trois piliers fondamentaux de l'analyse extra-financière. Ces critères reflètent notre engagement à exercer une gestion socialement responsable de notre organisation, non seulement en ce qui concerne notre impact sur l'environnement, mais aussi notre relation avec nos parties prenantes, y compris nos employés, partenaires, sous-traitants et adhérents.

Le critère environnemental est axé sur la manière dont nous gérons notre impact sur l'environnement. Cela comprend la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux. Ces éléments soulignent notre engagement à respecter l'environnement, à minimiser notre empreinte écologique et à favoriser la durabilité dans toutes nos actions.

Le critère social est consacré à la manière dont nous traitons nos employés et nos partenaires commerciaux. Il englobe des aspects tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des travailleurs, la gestion éthique de la chaîne de sous-traitance et l'encouragement d'un dialogue social constructif. Ces points illustrent notre engagement à promouvoir des conditions de travail équitables et à contribuer au développement de nos collaborateurs.

Le critère de gouvernance se rapporte à la manière dont nous structurons et gérons notre organisation. Il évalue l'indépendance de notre conseil d'administration, la structure de notre gestion, et la mise en place d'un comité de vérification des comptes. Ces aspects démontrent notre engagement envers la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la conduite de nos activités.

En somme, ce rapport annuel obligatoire sur les critères ESG est une illustration de notre engagement à rester responsables et transparents envers nos parties prenantes, tout en garantissant que nous continuons à prospérer de manière économiquement viable et socialement responsable.

En tant qu'organisme mutualiste, nous sommes fermement engagés dans la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), une notion qui englobe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour respecter les principes du développement durable. Ce cadre intègre l'idée fondamentale qu'une entreprise doit non seulement rentable, mais également avoir un impact positif sur la société et respecter l'environnement. Nous reconnaissons que notre rôle dépasse les seules activités économiques pour englober également des préoccupations sociales et environnementales.

La RSE est un moteur clé de notre stratégie et de notre culture d'entreprise mutualiste. Nous nous efforçons constamment de maintenir et d'améliorer notre performance économique tout en maximisant notre impact positif sur la société. Cela signifie que nous investissons dans le bien-être de nos employés, nous nouons des relations respectueuses et bénéfiques avec nos

partenaires et clients, et nous nous efforçons de minimiser notre impact négatif sur l'environnement. En alignant nos activités commerciales sur les principes de la RSE, nous nous assurons que nous contribuons de manière significative au développement durable de la société.

## I. CADRE REGLEMENTAIRE

Notre démarche ESG s'inscrit dans le cadre des obligations prévues par l'article 173 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette réglementation prévoit que les mutuelles et unions relevant du Code de la mutualité communiquent sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans leur politique d'investissement, ainsi que sur leur contribution aux enjeux de transition énergétique et écologique.

Cette obligation s'inscrit dans une dynamique réglementaire plus large ayant progressivement renforcé les exigences de transparence extra-financière :

- la loi NRE de 2001 ;
- le Grenelle de l'Environnement ;
- la loi relative à la transition énergétique ;
- les évolutions européennes relatives à la finance durable.

En tant qu'organisme relevant du Livre II du Code de la mutualité et disposant d'un bilan inférieur au seuil réglementaire de 500 M€, notre mutuelle applique les obligations de reporting ESG proportionnées à sa taille et à son activité.

Au-delà du respect réglementaire, cette démarche constitue un levier d'amélioration durable de notre politique d'investissement et de gouvernance.

## II. DEVELOPPEMENT

L'Union Mutualité Solidarité s'engage pleinement dans la transparence et la responsabilité, dans le cadre de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique. Cet article, qui étend les obligations de l'article 224 de la Loi Grenelle II, a pour but de mobiliser les institutions comme la nôtre pour une prise en compte approfondie des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs actions.

La politique d'investissement que nous adoptons est prudente et rigoureusement encadrée. Elle est guidée par une politique générale établie par notre conseil d'administration. Dans le cadre de cette politique, nous envisageons l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme un outil essentiel. L'ISR va au-delà de l'analyse des seuls critères financiers en prenant également en compte les performances des entreprises en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (ESG).

Nous reconnaissons toutefois les défis associés à la mise en œuvre de l'ISR. De nombreuses offres de placement ISR existent, mais elles peuvent souvent être incohérentes et les critères ESG sont difficilement comparables d'une offre à l'autre. Nous notons également un manque d'harmonisation des critères ESG. Cette absence de critères communs peut constituer un obstacle pour les investissements potentiels et souligne le besoin d'améliorer l'information et la mesure des critères ESG pour les rendre réellement utiles.

Cependant, nous nous engageons à rester prudents et à éviter les placements spéculatifs, privilégiant ainsi l'économie réelle et le secteur de l'économie sociale.

Dans le cadre de nos placements obligataires, nous cherchons à évaluer l'engagement des émetteurs en matière d'ESG. Notre objectif est d'identifier ceux qui contribuent de manière positive à un développement durable et d'éliminer ceux qui représentent un risque financier et un risque d'image pour notre mutuelle.

Nous avons fait le choix de nous orienter vers des supports obligataires émis par la république française, laquelle a aussi placé la responsabilité sociétale au centre de ses procurations.

Nous envisageons de compléter ces approches par des stratégies de gestion privilégiant les entreprises répondant aux enjeux du développement durable, ou qui sont alignées sur des thèmes sociaux, environnementaux ou des valeurs en adéquation avec celles de notre mutuelle.

En reconnaissant les limites actuelles de la notation ESG, nous cherchons à développer notre approche ESG de manière pragmatique : nous envisageons une extension progressive du périmètre concerné, ainsi qu'une analyse approfondie de l'évolution des notations dans le temps.

## III. MISE EN ŒUVRE

Ancrée dans nos valeurs de solidarité et notre éthique organisationnelle, notre politique de placement se fonde sur la conviction que les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) jouent un rôle crucial dans la performance à long terme de nos investissements. En accordant une importance particulière à ces critères, nous participons activement au développement d'une économie équilibrée et responsable.

### 3.1. Investissement

Nous sommes engagés à incorporer de manière progressive ces critères ESG dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissements. Cela implique un examen minutieux de ces critères lors de la sélection de nos partenaires et des titres dans lesquels nous investissons. Il convient de noter que notre mutuelle n'a pas pour vocation d'utiliser des outils spéculatifs. Au contraire, notre aspiration est de soutenir l'économie réelle.

Nos placements sont structurés par catégorie d'actifs, nous permettant ainsi de diversifier les risques selon le type de support et de contrepartie. Pour chacun de nos investissements, une attention particulière est portée au respect des critères ESG. De plus, notre stratégie d'investissement est conçue pour limiter notre exposition à un risque modéré.

Nous avons fait le choix stratégique d'éviter les investissements dans des secteurs qui nuisent à l'environnement ou qui sont considérés comme non éthiques. C'est ainsi que nous exprimons notre engagement envers une économie durable et responsable. Cette démarche nous permet d'assurer que nos investissements reflètent nos valeurs fondamentales et contribuent à la création d'un avenir plus durable et équitable pour tous.

### 3.2. Environnement

L'Union Mutualité Solidarité a initié une transition progressive vers une mobilité plus responsable après l'acquisition d'un véhicule électrique de type Citroën e-C4x Max, destiné aux déplacements professionnels de la Direction.

En complément, dans le cadre des déplacements professionnels, le covoiturage est privilégié dès que les conditions d'organisation le permettent, afin de limiter l'impact environnemental lié aux émissions de CO<sup>2</sup>.

Dans une démarche tendant à encourager les gestes de préservation de nos ressources naturelles, nous avons mis à la disposition des adhérents et professionnels de santé, un espace extranet dédié qui leur permet de consulter leurs décomptes de prestations dématérialisés et de choisir de ne pas les imprimer. Cela a pour but de contribuer à la réduction de la consommation de papier et d'eau, conformément à notre démarche RSE.

Par ailleurs, des actions ont été mises en œuvre afin de favoriser le bien-être des salariés tout en réduisant les consommations de contenants à usage unique :

- Des fontaines, raccordées sur réseau et dont l'eau est filtrée, sont mises à disposition dans les agences, réduisant l'utilisation de bonbonnes ainsi que de bouteilles d'eau en plastique et contribuant à une gestion plus durable des ressources.
- Des gourdes réutilisables ont été offertes à l'ensemble des salariés afin de limiter l'utilisation de gobelets jetables.

Bien que minimes, la somme de ces actions contribue à la sauvegarde de notre environnement par la limitation des déchets et notamment la prolifération des macrodéchets et microdéchets en plastiques dans l'écosystème et à plus grande échelle dans le milieu marin.

### 3.3. Social

L'UMS affirme son attachement aux valeurs de respect des personnes et d'équité.

#### Thème action en faveur du bien-être des communautés locales :

Ainsi, afin de répondre aux besoins évolutifs de la population sénior, l'UMS a développé en 2025 une nouvelle gamme de mutuelle santé qui lui est spécifiquement dédiée. Cette offre intègre de nouvelles prestations adaptées aux attentes des personnes figurant dans cette tranche d'âge, telles que l'ostéodensitométrie non prise en charge par la Sécurité sociale, la consultation diététique, ou encore la fourniture de protections et changes pour adultes, prestations refusées par le régime obligatoire, souvent cruciales pour conserver un confort de vie. Ainsi, forts de nos valeurs mutualistes basées notamment sur le respect de chaque vie humaine, nous avons eu à cœur de concilier une offre économiquement viable et socialement responsable.

Cet engagement se traduit également dans sa politique RH qui prône les valeurs fondamentales mutualistes telles que la diversité, l'inclusion, ou encore l'égalité professionnelle. La sécurité et le bien-être de ses collaborateurs est également au centre de ses préoccupations.

#### Thème sécurité, prévention et santé du personnel :

Contrairement aux obligations légales de former une partie du personnel, la Direction de l'UMS a souhaité faire bénéficier la grande majorité des collaborateurs aux formations EPI (Équipier de Première Intervention Incendie) et SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Ces formations ont permis de renforcer la prévention des risques professionnels, d'améliorer les bonnes pratiques en matière de sécurité au travail et de développer les réflexes adaptés en cas d'incident, d'urgence ou de début d'incendie.

Par ailleurs, les locaux de l'UMS ont fait l'objet de la visite de la médecine du travail afin de s'assurer de l'aménagement et de la sécurité des postes de travail. Des aménagements de postes de travail ont ainsi pu être mis en œuvre à la suite de cette visite, pour le confort des personnels concernés.

### Thème égalité, diversité et inclusion :

D'autre part, l'UMS a particulièrement à cœur l'inclusion de salariés en situation de handicap et remplit les conditions prévues par la loi sur ce sujet : en 2025, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est de 7.89 % soit 3 salariés sur la masse salariale.

### Thème mobilité et qualité du dialogue social :

Consciente des difficultés de mobilité liées à la faiblesse de l'infrastructure globale des transports en commun, voire à leur inexistence selon la topographie de l'île, la Direction de l'UMS a accordé une participation financière aux frais de parking des salariés. Ce geste de participation aux frais de transport pallie un tant soit peu le remboursement des frais d'abonnement des transports publics.

## **IV. INDICATEURS**

Dans notre engagement pour une meilleure performance ESG, nous avons identifié la nécessité de mesurer et de rendre compte de nos progrès de manière plus systématique et structurée. À ce jour, nous avons certes pris des mesures ponctuelles dans les domaines environnemental, social et de gouvernance, mais nous reconnaissons que notre approche doit être améliorée, mieux définie et plus intégrée.

Nous nous trouvons donc à une étape cruciale de notre parcours ESG, où nous avons l'opportunité de renforcer notre engagement et notre formalisation dans ces domaines. Nous sommes déterminés à saisir cette opportunité et à progresser vers une intégration plus complète des critères ESG dans nos opérations et nos décisions d'investissement.

## **V. PLANS D'AMELIORATION ET STRATEGIE**

Nos actions actuelles en matière d'ESG ne représentent que le début de notre engagement envers une pratique plus responsable et durable. Nous sommes conscients que notre mutuelle doit encore progresser en matière de prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement. Notre ambition est de développer une politique d'investissement qui prend en compte, de manière plus systématique, les enjeux liés à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Pour réaliser cette ambition, nous envisageons d'améliorer notre processus de sélection des investissements pour qu'il intègre plus explicitement les critères ESG. Cela impliquera le développement de nouvelles méthodes d'évaluation et d'analyse qui nous permettront de mieux apprécier la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Nous sommes également conscients de la nécessité de renforcer la transparence de notre approche ESG. Pour ce faire, nous nous engageons à communiquer de manière plus détaillée et plus régulière sur notre performance ESG, en rendant compte de nos progrès par rapport aux objectifs que nous nous fixons.

## **VI. ENGAGEMENT A LONG TERME**

Notre engagement en matière d'ESG n'est pas un choix passager ou une réponse à une tendance temporaire. C'est un engagement à long terme, qui reflète nos valeurs fondamentales de solidarité et de responsabilité. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG dans nos activités est essentielle pour notre succès durable et pour notre capacité à créer une valeur significative pour nos membres et pour la société dans son ensemble.

Il est clair pour nous que cet engagement nécessite un effort continu, un apprentissage constant et une volonté d'amélioration constante. Nous sommes déterminés à faire cet effort et à embrasser cet apprentissage, pour devenir non seulement une meilleure mutuelle, mais aussi un acteur plus responsable et plus durable.

## **VII. CONCLUSION**

En conclusion, bien que nous soyons encore en début de parcours en matière d'ESG, nous sommes fermement engagés à améliorer notre performance dans ces domaines. Nous savons que nous avons du travail à faire, mais nous sommes confiants dans notre capacité à faire de réels progrès.

Cet engagement pour un avenir plus durable n'est pas seulement le bon choix sur le plan éthique, il est également essentiel pour garantir la pérennité et la résilience de notre mutuelle. C'est avec cette vision à long terme et cet engagement indéfectible que nous entamons notre parcours vers une meilleure intégration des critères ESG dans nos activités.